

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION PLACE Jean Marie MERCIER

ORGANISATION - FOIRE AUX CHEVAUX

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12,

VU la demande de *M. GACON Hubert – membre du Syndicat de Cheval de Trait Bourbonnais 03000 MOULINS*, pour l'organisation d'une foire aux chevaux le samedi 6 août 2022 pendant toute la durée de la manifestation.

CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer l'accès sur la place Jean Marie Mercier sur le territoire de la commune de Le Donjon pour le bon déroulement de la manifestation et sécuriser la zone.

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 5 août à partir de 18 h 00 au samedi 6 août 2022 jusqu'à 23h00 :

➤ La circulation sera interdite à tous les véhicules pendant toute la durée de la manifestation

« Place Jean Marie Mercier – 03130 LE DONJON »

Sauf : services de secours, organisateurs (besoin des services)

Article 2 : La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

➤ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

➤ M. GACON Hubert membre du Syndicat de Cheval de Trait Bourbonnais 03000 MOULINS

Fait à LE DONJON, le 19 juillet 2022

Guy LABBE, Maire

